

Lettre d'information n°3

Septembre 2021

Editos

Le SMAHBB exerce la compétence Natura 2000 sur 43 communes. A travers cette lettre d'information, le Syndicat vous présente le compte-rendu des diverses actions menées dans l'année (Contrats, Chartes, MAEC...).

La Campagne 2021 des MAEC a connu un réel succès sur les bassins versants du Beuve et du Lisos. Les bassins de la Bassanne et du Brion suivront certainement l'année prochaine. Les MAEC sont des mesures déjà pratiquées par nos agriculteurs sans le savoir.

Malgré l'image parfois négative véhiculée par la compétence Natura 2000, prenons conscience, nous élus, de son bien fondé pour les générations futures.

Jean-Luc BENTEJAC
Président du SMAHBB

Déjà 15 ans que ce dispositif européen s'évertue à maintenir et préserver des milliers de sites naturels remarquables par leur diversité faunistique et floristique. Il est vrai qu'il y avait urgence ! Les activités humaines ont provoqué la disparition de 50% des zones humides de notre pays depuis 1960... et pourtant celles-ci, outre le fait d'être les berceaux de la diversité biologique, sont essentielles au cycle de l'eau : ce sont de véritables éponges qui stockent les eaux pluviales en hiver pour les restituer en période sèche.

Au fil des générations, les acteurs de notre territoire du Sud-gironde ont fort heureusement su préserver la plupart d'entre-elles... demain celles-ci nous seront précieuses ! Merci à nos agriculteurs partenaires de participer aujourd'hui, en toute connaissance de cause, à leur sauvegarde active.

Michel AIME
Président du Comité de Pilotage des sites Natura 2000

Plus de communication Natura 2000 sur internet

Mise à jour du site internet

Sur le site internet du SMAHBB vous trouverez désormais de nombreuses informations concernant les sites Natura 2000, leurs outils et réglementation. Vous pouvez également y consulter de nombreux documents tels que les Documents d'objectifs des sites ainsi que les comptes rendus de Comités de pilotage. Vous trouverez également les délimitations précises des sites Natura 2000 sur chaque commune ainsi que les supports de communication qui sont réalisés par le Syndicat.

Retrouvez toutes les informations ici : www.smahbb.fr



Création d'une page Facebook

Une page Facebook vous tient désormais au courant des dernières actualités concernant le SMAHBB et les sites Natura 2000. Vous pourrez notamment y retrouver les articles concernant les activités du Syndicat parus récemment dans la presse.

Retrouvez nous sur : www.facebook.com/SMAHBB

Un premier Contrat sur le site Natura 2000 du Beuve

Animé depuis 2016, le site Natura 2000 du Beuve a vu fin 2020, la mise en place d'un premier contrat Natura 2000 sur les rives du Lac de la Prade entre Bazas et Gajac.

Ce contrat, porté par la Communauté de communes du Bazadais pour un montant de plus de 18 000 euros et financé à 80% par l'Europe et l'Etat, a permis la restauration puis l'entretien par pâturage de 1,6 ha de Pelouses sèches, habitat naturel d'intérêt européen et rare sur nos sites.

Les premiers suivis écologiques effectués en mai 2021 ont permis de mesurer le gain de ce contrat pour la biodiversité du site. Le Damier de la Succise, papillon d'intérêt communautaire et de nombreux pieds d'orchidées ont notamment été inventoriés.

A l'automne 2021 et 2022, les brebis reviendront pâture ces pelouses calcaires, sous la surveillance de leur berger.



Suivi de la Loutre et du Vison d'Europe

Dans le cadre de sa mission d'animation des quatre sites Natura 2000, le SMAHBB réalise le suivi régulier des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur les sites. Afin de pouvoir suivre en particulier la Loutre et le Vison d'Europe, deux mustélidés semi-aquatiques, le SMAHBB s'est récemment doté d'un piège photographique. Ce piège est régulièrement installé sur les berges des cours d'eau où l'on suspecte le passage de Loutre ou de Vison afin d'essayer de photographier des individus.

Comité de Pilotage 2021

Le Comité de Pilotage (Copil) des quatre sites Natura 2000 s'est tenu le 26 Janvier 2021 à Sauviac. A cette occasion, un nouveau Président a été élu : Michel Aimé, Maire de Sauviac et Vice-Président Environnement à la Communauté de communes du Bazadais. Le SMAHBB a également été renouvelé en tant que structure animatrice des quatre sites pour la période 2021-2023.

Lors de ce Copil, l'animatrice Natura 2000 a présenté le bilan 2020 de l'animation des quatre DOCOB ainsi que les actions prévues pour l'année 2021 sur les quatre sites Natura 2000. Vous pouvez retrouver le Compte-rendu complet de ce Copil sur le site internet du SMAHBB.



SIGALENS

La commune signe la charte Natura 2000

Le jeudi 27 mai, la cérémonie de Siquém, a signé la charte Natura 2000. Un acte fort pour la biodiversité. Le maire de la commune d'Auzos, Leïre, Jean-Marie Vaziri, qui a présidé ce projet avec son conseil municipal, affirme avec conviction : « Nous souhaitons, en signant cette charte, reconnaître la biodiversité et la culture identitaire et ainsi promouvoir une politique de respect pour ces deux extraordinaires réservoirs de biodiversité et respecter notre engagement pris dès le début de notre mandat sur la gestion de l'espace public en prolonger cette biodiversité rare et presque exclusive pour certaines espèces animales qui sont en danger. »

« L'hébergement dans la commune, ou le domaine forestier naturel est largement concerné. »

Ces bons sens de véritables naturalistes écologues conviés par le maire d'Auzos, Jean-Marie Vaziri, pour promouvoir, « il sont les passe-relais entre les deux basses-courants ou la faune et la flore et pour toutes les caractéristiques d'un environnement propice à une conservation. » Jean-Marie Vaziri a ajouté : « Nous devons le faire savoir en

tion, mais aussi le communiquer à tous les visiteurs attirés par la beauté de ces espaces mais pas toujours conscients du trésor patrimonial de ces sites.

Deux sites sur le territoire

À l'est, le long du usos, à l'ouest, le val de Baztanne déjà prisé par des passionnés de pêche noire ce lac baigne depuis peu le lac des Trois ruis. Cet engagement communautaire a été mis en place avec l'initiative de Nélida 2000, une Muser se situe en deux actions : l'une comporte-

La première consiste à **généraliser certaines règles**, par exemple augmenter les surfaces de jachères fleuries ou s'installer toute à l'avant-poste sur le terrain.

La deuxième, **user de tous les moyens de communication disponibles** pour rappeler au visiteur l'importance de son impact sur le milieu et du meilleur comportement à observer à son égard.



Un acte fort porté par l'équipe charte Natura 2000.



municiपाले : la signature de la

naires ou il fait bon vivre !
Marsyas, l'accueil

La C
et du
La co
la bio

commune de
Lisos, a si
commune so
odiversité s

e Sigalens,
gné en juin
ouhaite ain
sur son terr

à cheval s
dernier les
si témoign
toire et s'e

ur les sites
Chartes de
son att
engagement au r

Natura 2000
de ces deux sites
concernant le
respect des

00 de la Ba
sites Natur
la préserva
s bonnes pr

issance
a 2000.
ation de
atiques

La Commune de Sigalens a signé la Charte Natura 2000

La Commune de Sigalens, à cheval sur les sites Natura 2000 de la Bassanne et du Lisos, a signé en juin dernier les Chartes de ces deux sites Natura 2000. La commune souhaite ainsi témoigner son attachement à la préservation de la biodiversité sur son territoire et s'engage au respect des bonnes pratiques environnementales énoncées dans les chartes.

Une très bonne campagne MAEC 2021

Sur les sites Natura 2000 Réseaux hydrographiques du Beuve et du Lisos, la campagne 2021 des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) s'est déroulée de fin mars à début mai.

Les MAEC sont des contrats à destination des exploitants agricoles déclarant à la PAC. Ce dispositif leur permet de recevoir des aides de l'Etat et de l'Europe (2nd pilier de la PAC) en contrepartie de la mise en place de pratiques environnementales. Un contrat d'une durée maximale de 5 ans renouvelable engage l'exploitant au respect d'un cahier des charges spécifique à la mesure choisie.

Tous les agriculteurs qui exploitent une ou plusieurs parcelles sur les sites Natura 2000 du Beuve ou du Lisos et à proximité de ces sites ont pu prétendre aux MAEC en 2021. En cas de nombreuses demandes, les contrats sur des parcelles présentant de forts enjeux de biodiversité sont prioritaires.

Les mesures contractualisables en 2021 étaient au choix : la conversion de culture en prairie, l'absence totale de fertilisation sur prairie, le retard de fauche au 1er juillet, le maintien de l'ouverture des pelouses sèches ou encore la restauration de mares agricoles. Les aides à l'hectare accordées pour chaque mesure dépendent de leur niveau de contrainte.

L'animatrice Natura 2000 du SMAHBB est passée réaliser un diagnostic chez tous les exploitants agricoles en ayant fait la demande. **11 agriculteurs sur le site du Beuve et 4 agriculteurs sur le site du Lisos** ont ainsi été rencontrés. Après réalisation du diagnostic, les agriculteurs concernés ont pu faire leur demande de MAEC en même temps que leur déclaration sur Télépac, avant le 17 mai 2021.

Ainsi cette année, ce sont 85 ha qui ont été engagés sur le site du Beuve pour un montant total de 39 100 € et 54 ha qui ont été engagés sur le site du Lisos pour un montant total de 54 400 €.

Les budgets demandés par le SMAHBB et alloués par la Région Nouvelle-Aquitaine ont donc été atteints et même légèrement dépassés !

Devant cet engouement, l'animatrice Natura 2000 proposera en 2022 à la Région l'ouverture à la contractualisation de MAEC sur les quatre sites Natura 2000 gérés par le syndicat à savoir le Brion, le Beuve, la Bassanne et le Lisos.



Gros plan sur la MAEC, Mesure Agro-Environnementale et Climatique

Le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB) qui a la compétence Natura 2000, enregistre une très bonne année 2021 en ce qui concerne la Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC).

Sur le site Natura 2000 du Beuve, qui prend sa source à Bazas, et du Lisos, réseau hydrographique à cheval entre la Gironde et le Lot-et-Garonne, l'animatrice Natura 2000, Lucie Marie, s'est déplacée chez les agriculteurs qui en ont fait la demande. Cette campagne s'est déroulée de la fin mars au début du mois de mai : 15 agriculteurs sur le site du Beuve et quatre sur celui du Lisos se sont engagés après le diagnostic d'usage à faire leur demande de MAEC, en même temps que leur déclaration sur Télépac.

Ainsi, cette année ce sont 85 ha sur le site du Beuve et 54 pour celui du Lisos qui sont engagés dans cette démarche, pour un montant total de 93 500 euros et Lucie Marie constate : « C'est une excellente nouvelle : les budgets demandés par le SMAHBB et alloués par la Région ont été atteints et même légèrement dépassés. En conséquence, l'animatrice Natura 2000 va proposer à la Région l'ouverture à la



Claude Laffargue, Lucie Marie et deux stagiaires du SMAHBB : Laurine et Keryan devant une prairie de Claude Laffargue. Plus bas coule le ruisseau La Touzette.

contractualisation de MAEC sur les sites de Bassanne, du Beuve, du Brion et du Lisos ».

Mode d'emploi

Ces mesures sont des contrats à destination des exploitants agricoles déclarant à la Politique agricole commune (PAC). Ce dispositif permet aux exploitants de recevoir des aides de l'Etat et de l'Europe en contrepartie de la mise en place de pratiques environnementales, des aides qui proviennent du second pilier de la PAC.

Ce contrat, d'une durée maximum de cinq ans, renouvelable, engage l'exploitant au respect d'un cahier des charges spécifique à la méthode choisie. Tous les agriculteurs qui exploitent sur

ces sites Natura 2000 ont pu prétendre à cette mesure cette année. En cas de nombreuses demandes, les contrats sur des parcelles présentant de forts enjeux de biodiversité seront prioritaires.

Les mesures contractualisables sur ces sites sont : la conversion de cultures en prairie, l'absence totale de fertilisation, le retard de fauche au premier juillet, le maintien de l'ouverture de pelouses sèches ou encore : la restauration de mares agricoles. Les aides accordées à l'hectare pour chaque mesure dépendent de leur niveau de contraintes.

Témoignage d'un agriculteur-éleveur à Gans : Claude Laffargue bénéficie de cette mesure

sur 8 ha de son exploitation qui en compte 55. « Déjà j'étais un peu dans cette configuration au niveau de mon élevage de vaches berraises que j'ai gardé jusqu'en 2019 : et depuis 10 ans, je ne mets plus d'engrais, plus de produits phytosanitaires, j'avais moins de frais et avec le recul je me suis rendu compte que j'aurais pu prendre la décision plus tôt. » Aujourd'hui en pré-retraite, il propose ces bœufs de foin aux éleveurs de chevaux du secteur.

Maryse Lacoste
« Infos : Lucie Marie animatrice Natura 2000 du SMAHBB. Tel : 07.86.00.47.84 et natura2000@smahbb.fr »

A venir...

- Prochain comité de Pilotage : fin d'année 2021

Contact : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB)

Lucie MARIE, Animatrice Natura 2000

1, Place de la Mairie 33124 AUROS

☎ 07 86 00 47 84 ou 09 63 03 47 84

✉ natura2000@smahbb.fr

Pour plus d'informations : www.smahbb.fr